

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2016**

Membres du conseil municipal	Présents	Absent t	Absent t excus é	Procuration
MARIE Camille	X			
De LAFORCADE Éric	X			
CORBIERE Martine	X			
GOUESLARD Pierrette	x			
PAUMIER Mickaël	X			
LETROUVE Bernard	X			
HEURTAUX Daniel	X			
LETASSEY Georges	X			
GUILLOCHE Anthony	x			
DOUBLET Gisèle	X			
LADROUE Alexandra	X			

Secrétaire de séance : Mme Martine CORBIERE

Date de convocation : le 27 septembre 2016

Ordre du jour :

1) Urbanisme :

- délibération portant sur le taux et les exonérations de la taxe d'aménagement

2) Assainissement :

- non collectif : Consultation des entreprises pour les travaux de vidanges
- Renouvellement convention du SATESE

3) Assurances : Analyse des devis

4) Associations : délibération portant sur l'attribution des subventions 2016

5) Sécurité : présentation du devis pour maintenance des extincteurs

6) Communauté de Communes : délibération portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire :
Modification statutaire

7) Questions diverses

Le compte rendu du 05 septembre 2016 transmis par mail le 07 octobre 2016 aux élus, n'appelle aucune observation. Il est adopté.

Monsieur MARIE Camille Maire, ouvre la séance

1. Urbanisme :

a. Fiscalité : Délibération portant sur la taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%

D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

2. Assainissement :

- Non collectif : Consultation des entreprises pour travaux de vidanges

Ce point sera vu lors d'une prochaine séance.

- Renouvellement convention SATESE :

Monsieur le maire propose aux membres présents le renouvellement de la convention avec le Service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).

Cette convention règle les rapports entre les parties pour ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le département aux collectivités maître d'ouvrage, dans le domaine de l'assainissement collectif.

La convention est établie pour une durée de 3 ans (2017-2019) à compter du 1^{er} janvier 2017.

La participation de la collectivité aux frais de fonctionnement du service du SATESE est basée sur la population (DGF). Le taux applicable est fixé annuellement par l'assemblée départementale. Pour rappel, cette tarification est fixée pour 2016 à 50 centimes d'euro par habitant DGF (population de l'année n-1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention avec le SATESE

AUTORISE M le maire à signer la convention.

3. Assurances : Analyse des devis

Les devis seront analysés en commission composée de M Marie, de M Guilloche et de Mme Goueslard, le samedi 22 octobre 2016 à 9h00 à la mairie.

4. Associations : délibération portant sur l'attribution des subventions 2016

Monsieur le maire énumère les subventions accordées en 2015.

Le conseil municipal avant de prendre une décision, souhaiterait avoir connaissance des bilans financiers de chaque association. Un courrier sera donc envoyé aux Présidents des associations de la commune. Ce point sera vu lors de la séance du mois de novembre.

5. Sécurité : présentation du devis extincteurs

M le Maire présente le devis de l'entreprise Leboucher de MARCEY-Les-Grèves qui fait suite à la visite de contrôle des extincteurs en date du 13 septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'acquisition de 2 extincteurs poudre de 6kg ABC. 1 pour le réfectoire et 1 pour la chaufferie fuel de l'école. Le montant du devis est de 137.80€ HT soit 165.36 € TTC.

6. Communauté de Communes : délibération portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire

En vue de la fusion des communautés de communes de Montmartin sur Mer, Saint Malo de la Lande et du Bocage Coutançais, plusieurs groupes de travail se sont réunis afin d'élaborer un schéma des compétences communes aux trois entités et d'étudier les différences actuelles afin de définir quelles seront les compétences du nouvel EPCI.

La compétence « création d'un CIAS en vue de construire et de gérer le fonctionnement de la maison de retraite et des services annexes organisés auprès des personnes âgées » est une compétence que seule la communauté de communes de Montmartin sur Mer exerce et qui a été prise par arrêté préfectoral en date du 3 février 1998.

Par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2015 autorisant la modification de l'ensemble des statuts de la communauté de communes de Montmartin sur Mer, la réécriture a été ainsi libellée :

Compétence optionnelle

B40 – Action sociale d'intérêt communautaire

« Création d'un CIAS ayant pour missions la conduite d'études, la création, l'extension et la gestion de la maison de retraite *les Dunes* ainsi que des services annexes organisés auprès des personnes âgées du canton ».

La communauté de communes de Montmartin sur Mer étant la seule collectivité exerçant cette compétence et le groupe de travail ayant opté pour une restitution aux communes, il est proposé à l'assemblée communautaire de délibérer afin de restituer la compétence « conduite d'études, création, extension et gestion de la maison de retraite *les Dunes* à la commune d'Annoville, lieu d'implantation de la maison de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette compétence sera ensuite portée par le CCAS de la commune d'Annoville à compter du 1^{er} janvier 2017.

La compétence « services annexes organisés auprès des personnes âgées du canton » est rétrocédée aux communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Contrières décide de rétrocéder à la commune d'Annoville, la compétence « conduite d'études, création, extension et gestion de la maison de retraite *les Dunes* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Contrières décide de rétrocéder aux communes la compétence « services annexes organisés auprès des personnes âgées du canton ». Cette compétence sera exercée par le CCAS de la commune d'Annoville par le biais de conventions établies entre les communes et le CCAS de la commune d'Annoville à compter du 1^{er} janvier 2017.

7. Travaux raccordement France Telecom.

Monsieur Guilloche Anthony, comme demandé lors du précédent conseil municipal, apporte les explications complémentaires concernant les travaux de raccordement France Telecom avec plan à l'appui.

La commune effectue les travaux de tranchée et la pose de fourreaux en limite de propriété de la maison individuelle au n°27, village Martin et l'étude (118 €) ainsi que la pose du câble France télécom (69€) seront à la charge des bénéficiaires.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments complémentaires, et après avoir étudié les propositions de l'entreprise STEA, Orange, Allez et Cie et Sorapel décide de retenir le devis de STEA de Cerisy-La-Salle pour un montant de 1 574.95€ TTC

8. Questions diverses

Ecoles

Mme Corbière fait part au conseil des difficultés rencontrées avec l'alimentation électrique de la salle polyvalente qui fait office de garderie et le raccordement téléphonique (ligne de Trelly transférée à Contrières dans les structures modulaires).

A compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence scolaire sera du ressort de la nouvelle intercommunalité. Il en résulte le transfert notamment de certains agents du syndicat scolaire. Actuellement, 2 ATSEM sont en poste : l'une pour les PS et MS et l'autre pour les GS/CP. La commission enfance et jeunesse de la nouvelle communauté de communes a décidé de revoir le temps de travail des ATSEM pour l'ensemble des écoles de la nouvelle communauté. La proposition d'accorder une ATSEM à temps plein pour les maternelles Petite Section et Moyenne Section (soit 24 heures), mais par contre une ATSEM à mi-temps (soit 12h00) pour les classes dites "mixtes" (Grande section et CP) a été présentée et votée par la majorité des membres présents. Le SIGAS est donc face à un problème : l'ATSEM en charge des GS/CP effectue à ce jour un temps de travail supérieur à un mi-temps (18h30, soit 6h30 de trop). Quelle solution proposer ? Il est envisagé pour l'instant de faire une demande de dérogation auprès de la nouvelle intercommunalité, du moins jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est certain que cela ne traite aucunement le problème. Mais cela nous permettra de terminer cette année scolaire déjà complexe, sans avoir à résoudre ce dilemme dans la hâte.

Abri-bus

M Guilloche informe le conseil que les travaux pour la mise en place de l'abri-bus devraient normalement débiter aux vacances de la Toussaint. Monsieur le maire est en attente d'un rendez-vous avec le notaire pour la signature de l'acte pour l'acquisition de la portion de terrain.

Manifestations été 2017

A la demande de M Guilloche, Monsieur le maire explique au conseil pourquoi la manifestation de la sainte Marguerite prévue le 23 juillet 2017 a été avancée au 16 juillet 2017. Cette demande de changement de date a été sollicitée par M le Maire d'Annville en raison de leur manifestation qui se déroule le 15 août et qui, pour 2017, a lieu le même jour que celle de la paroisse, « les coques d'or », qui se tient à Lingreville. Ainsi tout le calendrier a dû être remanié, pour la plupart des communes du canton.

Communauté de Communes

M de Laforcade fait le point aux membres présents de la fusion des communautés de Communes. Une réunion d'information et d'échange est organisée le 9 novembre 2017 à 20h30 à la salle de Saint-Sauveur-Lendelin.

La séance est levée

<u>MARIE Camille</u>	<u>DE LAFORCADE Éric</u>	<u>CORBIERE Martine</u>	<u>GOUESLARD Pierrette</u>
<u>PAUMIER Mickaël</u>	<u>LETROUVE Bernard</u>	<u>LADROUE Alexandra</u>	<u>HEURTAUX Daniel</u>

<u>LETASSEY Georges</u>	<u>GUILLOCHE Anthony</u>	<u>DOUBLET Gisèle</u>	
-------------------------	--------------------------	-----------------------	--